



RÈGLEMENT DU CONCOURS MONDIAL DES PINOTS 2017

6, 7 ET 8 AOÛT 2017

1. OBJET

Le Concours Mondial des Pinots est organisé par l'Association VINEA.

La 20^e édition se déroulera du 6 au 8 août 2017 à Sierre, Valais, Suisse.

Le concours, membre de VINO FED, se déroule sous les hauts patronages de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin (OIV), de l'Union Internationale des Œnologues (UIŒ) et de l'Union Suisse des Œnologues (USŒ).

2. BUTS

Le Concours Mondial des Pinots cherche à :

- mettre en évidence les qualités et les diversités de la famille ampélographique Pinot
- récompenser les producteurs mettant le mieux en valeur ce cépage
- être un observatoire des tendances innovatrices de la production
- offrir un outil de référence sérieux et fiable pour les consommateurs de vins.

3. CONDITIONS D'ADMISSIONS

Tous les producteurs ainsi que les autres acteurs de la filière vitivinicole, tels que négociants, importateurs, commerçants, etc. ont la possibilité d'inscrire des échantillons au concours.

Tous les millésimes sont admis au concours, pour autant qu'une quantité minimale de 1000 bouteilles soit produite et qu'un stock d'au moins 500 bouteilles soit encore disponible à la date de l'inscription au concours. Pour les vins doux, la quantité produite et le stock seront réduits de moitié.

Les vins doivent impérativement être mis en bouteilles et présentés dans leur habillage de commercialisation. La mention de l'origine ou de la provenance doit être indiquée sur la bouteille. Les normes légales en vigueur dans le pays d'origine doivent être appliquées. Les normes internationales concernant la protection des appellations doivent être respectées.



4. CATÉGORIE DE VINS

Les vins sont regroupés selon les catégories décrites ci-dessous. Ils sont dégustés vin par vin par catégorie. Les échantillons sont classés de manière aléatoire pour les catégories jusqu'à 7 g/l de sucre résiduel. Pour les catégories de plus de 7 g/l les vins sont classés par grammage ascendant de sucre résiduel.

1) Catégorie PINOT NOIR ROUGE TRANQUILLE jusqu'à 7 g/l de sucre résiduel

2) Catégorie AUTRES PINOTS :

- a) Pinot Gris
- b) Pinot Blanc
- c) Pinot effervescent
- d) Rosé de Pinot et Blancs de Noirs
- e) Toute catégorie de Pinot supérieure à 7 g/l de sucre résiduel

NOUVEAU

3) Catégorie ASSEMBLAGE avec minimum 51% de Pinot Noir (max. 7g/l de sucre)

4) Catégorie GRAN MAESTRO DU PINOT NOIR

(3 millésimes consécutifs, ≥2001, pas de stock minimum requis)

Uniquement Pinot Noir rouge tranquille jusqu'à 7 g/l de sucre résiduel

5. FICHE D'INSCRIPTION

Les participants remplissent pour chaque vin présenté un formulaire d'inscription qui doit comporter :

- les coordonnées du producteur
- la provenance ou l'origine du vin
- le millésime
- la catégorie du vin
- la teneur en alcool
- les sucres résiduels
- le nombre de bouteilles produites et en stock au moment de l'inscription
- le prix de vente à la clientèle privée taxes incluses en CHF ou en Euros
- la signature du participant confirmant que le vin correspond aux exigences légales

La fiche d'inscription peut être remplie online sur www.mondial-des-pinots.com ou complétée, signée et renvoyée **avant le 3 juillet 2017** à :

**ASSOCIATION VINEA
C/O CONCOURS MONDIAL DES PINOTS
RUE BEAUSITE 4
CH - 3960 SIERRE**

6. ÉCHANTILLONS

Pour chaque vin inscrit, 4 bouteilles de 0.75 cl (ou la valeur correspondant à 3 litres) seront mises à disposition de l'organisation; les bouteilles doivent parvenir **avant le 3 juillet 2017** à :

**ASSOCIATION VINEA
C/O CONCOURS MONDIAL DES PINOTS
RUE BEAUSITE 4
3960 SIERRE
CH - 3960 SIERRE**

7. FINANCE D'INSCRIPTION

1 échantillon CHF 180.- / 2 échantillons CHF 330.-
3 échantillons CHF 480.- / 4 échantillons CHF 630.-
5 échantillons CHF 780.- / 6 échantillons CHF 930.-

Échantillon supplémentaire CHF 150.- ou l'équivalent en monnaie étrangère au taux du jour de l'inscription selon la date indiquée sur le formulaire d'inscription.
Aucune réduction n'est accordée pour la catégorie « Gran Maestro du Pinot Noir ».

Les montants sont calculés TVA 8 % incluse (n° CHE-108.408.084), le formulaire d'inscription fait office de facture. Les frais de dédouanement et de transport non réglés par le producteur lui seront refacturés.

Les frais d'inscription sont à verser **avant le 3 juillet 2017** :

- **soit par virement bancaire Credit Suisse**

Association VINEA | CH-3960 Sierre, no compte 467865-10
Code Swift : CRESCHZZ80A, Clearing: 4835
IBAN : CH85 0483 5046 7865 1000 0

- **soit par versement postal**

Association VINEA
ccp suisse no compte 17-675671-3
IBAN CH45 0900 0000 1767 5671 3

- **soit par cartes de crédit** uniquement pour les inscriptions on line avec les compagnies suivantes :

- Visa
- Eurocard, Mastercard

Lors du paiement, merci d'indiquer clairement, comme motif de paiement, la(es) raison(s) sociale(s) concernée(s).

Tous les frais bancaires sont à charge de l'expéditeur.

Les chèques ne sont pas acceptés.

8. CONDITIONS D'ORGANISATION DE LA DÉGUSTATION

Le système de cotation utilise la fiche unifiée de l'OIV. Cette fiche comporte une échelle à 100 points. L'organisation se soumet entièrement aux normes internationales de l'OIV à l'usage des concours internationaux.

L'ordre de passage des vins par catégorie sera défini de manière aléatoire sur support informatique en tenant compte du point 4 du présent règlement.

Les commissions de dégustations se composent de 5 personnes, dont un secrétaire de table. Le secrétaire est un modérateur qui met en valeur les avis des jurés et gère le déroulement de la cession de dégustation. La réglementation préconisée par VINO FED pour la constitution des commissions est particulièrement respectée quant à la provenance des dégustateurs.

9. RÉCOMPENSES ET PUBLICATION DES RÉSULTATS

Les récompenses suivantes sont décernées :

- Médaille Grand Or
- Médaille d'Or
- Médaille d'Argent

Les lauréats Grand Or et Or reçoivent également un trophée artistique soulignant leur performance. Les vins participant à la catégorie « Gran Maestro du Pinot Noir » ne rentrent pas dans l'attribution des médailles. Conformément au règlement de l'OIV, l'ensemble des récompenses attribuées ne doit pas dépasser le 30% du nombre d'échantillons inscrits au concours.

9. RÉCOMPENSES ET PUBLICATION DES RÉSULTATS (SUITE)

PRIX SPÉCIAUX (UNIQUEMENT POUR DES VINS MÉDAILLÉS OR OU GRAND OR) :

- PRIX DU MEILLEUR VIN DU CONCOURS

Ce prix récompense le vin du concours toutes catégories confondues ayant obtenu le meilleur pointage

- PRIX DU MEILLEUR PINOT NOIR SUISSE

Récompense le Pinot Noir suisse ayant obtenu le meilleur pointage dans la catégorie no 1 (Pinot Noir rouge tranquille).

- PRIX GRAN MAESTRO DU PINOT NOIR remis par Syngenta

Récompense l'entreprise qui a obtenu la meilleure moyenne dans la catégorie « Gran Maestro du Pinot Noir » pour un pinot noir présenté sur 3 millésimes consécutifs (millésimes dès 2001 et plus récents). Pour cette catégorie, prière d'envoyer 2 bouteilles par millésime par envoi séparé en indiquant clairement Prix Gran Maestro du Pinot Noir.

- PRIX VINO FÉD

Ce prix récompense le vin qui obtient le meilleur classement en tenant compte de la note et de l'homogénéité de résultat. En cas d'égalité, plusieurs vins peuvent être primés.

- PRIX DU MEILLEUR ROSÉ

- PRIX DU MEILLEUR PINOT GRIS

- PRIX DU MEILLEUR PINOT BLANC

- PRIX DU MEILLEUR MOUSSEUX remis par l'Union Suisse des Œnologues (USCE)

- PRIX MEILLEUR PINOT BIO

Meilleur pointage absolu des vins bio toutes catégories confondues.

- PRIX MEILLEUR ASSEMBLAGE ROUGE

Les résultats sont communiqués par courrier de manière individuelle aux producteurs. Des macarons adhésifs peuvent être vendus aux producteurs lauréats pour les vins médaillés Grand Or, Or et Argent. Les diplômes et macarons adhésifs sont envoyés par poste. Le palmarès est diffusé à l'aide d'une brochure, il est mis en ligne sur le site internet www.mondial-des-pinots.com et diffusé le plus largement possible à la presse suisse et internationale.

10. REMISE DES PRIX

NOUVEAU

La remise des trophées Grand Or, Or et des prix spéciaux aura lieu le **jeudi 31 août 2017** à Sierre. Les lauréats seront invités de manière individuelle et recevront ce jour leur trophée qui en cas d'absence sera envoyé par la poste.

FESTIVAL DES PINOTS PRIMÉS RÉSERVÉ AUX LAURÉATS GRAND OR ET OR

Le Festival des Pinots primés sera organisé à Sierre suite à la remise des prix le jeudi 31 août 2017. Cet événement regroupera une quarantaine de producteurs primés et s'adresse tant à un public professionnel que d'amateurs de Pinot. C'est une grande opportunité de présenter son ou ses vins primés à Sierre en avant-programme du Salon VINEA des vins suisses. Réservez d'ores et déjà cette date!

Les producteurs lauréats seront contactés par VINEA.

11. RECOURS

Les résultats du concours sont définitifs et n'offrent pas la possibilité de recours. Le concours se réserve le droit d'analyser comparativement les échantillons présentés au concours avec des échantillons achetés de manière aléatoire dans le commerce

12. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Le participant accepte les dispositions du présent règlement par signature sur la fiche d'inscription dûment datée.